

C3

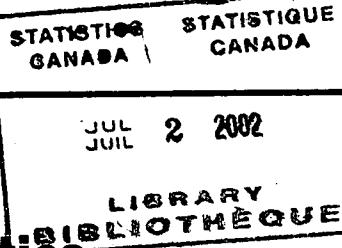
Miss Beatrice
98-1951-M-5
no. 11

NINTH
CENSUS
OF



NEUVIÈME
RECENSEMENT

DU



**Population and housing characteristics
by census tracts**

**Caractéristiques de la population et du logement
par secteur de recensement**

VANCOUVER

BULLETIN: CT-11
26-3-1953

PUBLISHED BY AUTHORITY OF
THE RT. HON. C. D. HOWE
MINISTER OF TRADE AND COMMERCE

PUBLIÉ D'ORDRE DU
TRÈS HON. C. D. HOWE
MINISTRE DU COMMERCE

25 cents

INDEX MAP
OF
CENSUS TRACTS

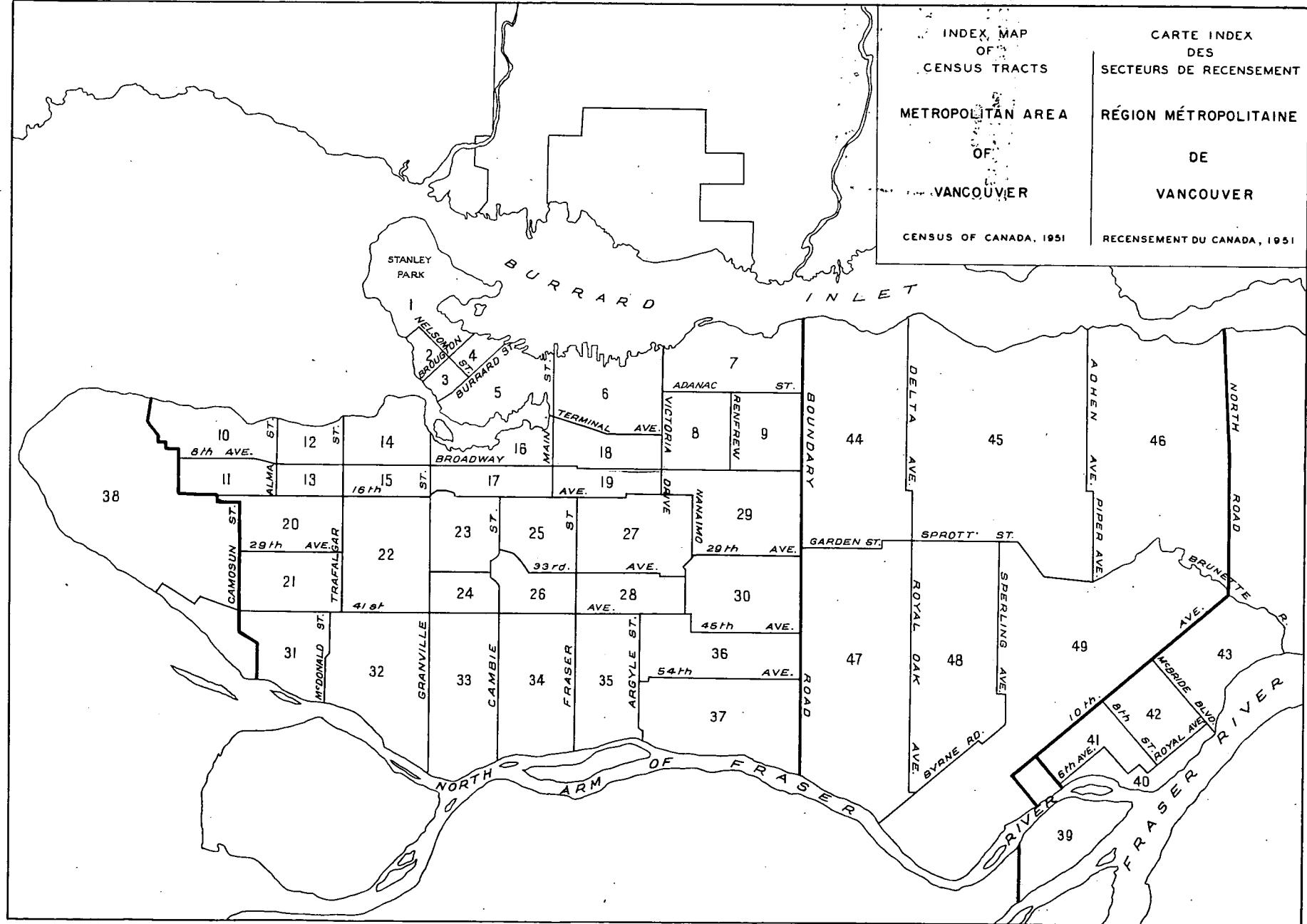
METROPOLITAN AREA
OF
VANCOUVER

CENSUS OF CANADA, 1951

CARTE INDEX
DES
SECTEURS DE RECENSEMENT

RÉGION MÉTROPOLITAINE
DE
VANCOUVER

RECENSEMENT DU CANADA, 1951



INTRODUCTION

Basic population and housing data from the 1951 Census are presented in this report by census tracts. For identification purposes, an index map outlining the relative locations of these tracts is shown on the opposite page. Explanations of census terms used in the tables will be found on the final pages of the report.

Census tracts provide a means of comparison of social and economic factors within an urban community which are often obscured in totals for a city or metropolitan area as a whole. These statistical units are designed with a view to approximate uniformity in size and population, and to the inclusion of an area which is fairly homogeneous with respect to economic status and living conditions. The basic population and housing data available from the Census provide background material for local surveys. They are of value also in disclosing trends within sections of the community.

In Canada, census tracts were established in co-operation with local authorities for cities requesting this type of information. Wherever possible, local census tract committees were formed to delineate these areas. To date, census tracts have been established in 14 of the larger cities, extending in some cases into the metropolitan fringe parts. These cities are as follows: Halifax, N.S.; Saint John, N.B.; Quebec and Montreal, Que.; Ottawa, Toronto and Windsor, Ont.; Winnipeg, Man.; Regina and Saskatoon, Sask.; Edmonton and Calgary, Alta.; and Victoria and Vancouver, B.C.

INTRODUCTION

Le présent rapport donne, par secteur de recensement, les données de base relatives à la population et au logement, tirées du recensement de 1951. On trouvera, sur la page opposée une carte-index indiquant, pour fins d'identification, les endroits relatifs où se situent ces secteurs. Les explications des termes et expressions de recensement employés dans les tableaux sont données aux dernières pages du rapport.

Les secteurs de recensement permettent d'établir des comparaisons entre des facteurs sociaux et économiques à l'intérieur d'une collectivité urbaine, qui ne ressortent pas toujours des totaux donnés pour une cité ou une zone métropolitaine entière. Ces unités ou subdivisions statistiques ont été conçues de façon qu'elles soient à peu près uniformes quant à l'étendue et à la population et qu'elles puissent représenter une région raisonnablement homogène quant à la situation économique et aux conditions de vie. Les données de base sur la population et le logement apportées par le recensement servent d'arrière-plan aux enquêtes locales. Elles sont aussi utiles en ce qu'elles révèlent les tendances à l'intérieur des sections de la collectivité.

Au Canada, les secteurs de recensement ont été établis en collaboration avec les autorités locales pour les villes qui ont besoin de renseignements de ce genre. Partout où il a été possible de le faire, des comités locaux ont été chargés de délimiter ces régions. A ce jour, des secteurs de recensement ont été établis dans 14 des grandes cités et pénètrent dans certains cas dans la banlieue métropolitaine. Ces cités sont: Halifax (N.-E.), Saint-Jean (N.-B.), Québec et Montréal (P.Q.), Ottawa, Toronto et Windsor (Ont.), Winnipeg (Man.), Regina et Saskatoon (Sask.), Edmonton et Calgary (Alb.), et Victoria et Vancouver (C.-B.).

Tables	Page
Table 1. Population characteristics	4
Table 2. Dwelling, household and family characteristics.....	8
Table 3. Characteristics of the labour force population.....	12

Tableaux	Page
Tableau 1. Caractéristiques de la population	4
Tableau 2. Caractéristiques des logements, des ménages et des familles.....	8
Tableau 3. Caractéristiques de la population faisant partie de la main-d'œuvre.	12

EXPLANATIONS OF CENSUS TERMS

Population characteristics

Age. — Classifications by age groups are based on a definition which specifies completed years of age at last birthday prior to June 1, 1951.

Marital status. — Totals shown under the heading "married" include married persons who, at the time of the Census, were living apart.

Origin. — For census purposes, a person's origin or cultural group is traced through his father. For example, if a person's father is German and his mother Norwegian, the origin is entered as German. Whenever possible, the origin of the person is established by asking the language spoken by the person, or by his paternal ancestor when he first came to this continent.

Official language. — Under the heading "official language" is included the number of persons who can speak either English or French, or both English and French. It should be noted that persons indicated as speaking either of these languages may speak other languages as well.

Religion. — In the census each person is asked to state the religious body, denomination or sect to which he belongs or adheres. Enumerators are instructed to guard against any tendency to make their own decisions about a person's religion, and to accept without question the answer given by the respondent. However, further questioning is necessary when indefinite terms such as "Christian", "Protestant", etc., are reported. If a person states he has no religion, the entry "none" is recorded.

School attendance. — Under the heading "Attending school" is included only day-time attendance at some type of formal school or university any time between September 1, 1950 and June 1, 1951.

Years of schooling. — The total number of school years the person attended any kind of educational institution beyond kindergarten, such as elementary school, secondary school, college or university are counted. Private study and part-time attendance at classes count for the number of years of formal schooling to which they are equivalent.

Dwelling, household and family characteristics

Dwelling. — A dwelling or dwelling unit is defined as a structurally separate set of living premises with private entrance from outside the building, or from a common hallway or stairway inside. The entrance must not be through anyone else's living quarters.

Single detached dwelling. — This is a permanent structure containing one dwelling unit, and completely separated on all sides from any other building or structure. Such a dwelling is commonly called a single house.

Household. — A person or group of persons occupying one dwelling unit is defined as a "household". Every individual is a member of some household. The number of households is therefore equal to the number of occupied dwellings.

Family. — For census purposes, a family consists of husband and wife (with or without children) or a parent with an unmarried child (or children) living together in the same dwelling.

Children in families. — For census purposes, tabulations of children in families are restricted to unmarried children under 25 years of age living at home.

Lodging family. — A lodging family is one which does not maintain its own household and is not related to the head of the household. Thus the term excludes, for example, married sons or daughters and their families living in the dwelling.

EXPLICATION DES TERMES DU RECENSEMENT

Caractéristiques de la population

Âge. — Les classifications par groupes d'âge reposent sur une définition qui spécifie le nombre d'années révolues au dernier anniversaire ayant précédé le 1^{er} juin 1951.

État matrimonial. — Les totaux donnés sous la rubrique "mariés" comprennent les personnes mariées qui, lors du recensement, vivaient à part.

Origine. — Pour les besoins du recensement, l'origine d'une personne ou le groupe culturel auquel elle appartient se retrace à celle ou celui du père. Par exemple, si le père d'une personne est allemand et la mère, norvégienne, l'origine est indiquée comme étant allemande. Partout où la chose est possible, l'origine d'une personne est déterminée par la langue parlée par cette personne ou par son ancêtre paternel lorsqu'il arriva sur ce continent.

Langue officielle. — Sous la rubrique "langue officielle" est inscrit le nombre de personnes qui parlent l'anglais ou le français, ou les deux. Il faut remarquer que les personnes indiquées comme parlant l'une ou l'autre de ces deux langues peuvent aussi parler d'autres langues.

Religion. — Au recensement, chaque personne a été priée de dire à quel groupe religieux ou à quelle dénomination ou secte elle appartenait ou adhérait. Les agents recenseurs avaient été mis en garde contre le danger de décider d'eux-mêmes de la religion d'une personne et reçus instruction d'accepter sans discussion la réponse de la personne. Il a fallu cependant poser d'autres questions lorsque des réponses telles que "chrétien", "protestant", etc. étaient données. Une personne qui déclarait n'avoir aucune religion était inscrite sous la rubrique "aucune".

Fréquentation scolaire. — Sous la rubrique "Fréquentation scolaire" n'est inscrite que la fréquentation de jour d'une école ou d'une université régulière à un moment quelconque entre le 1^{er} septembre 1950 et le 1^{er} juin 1951.

Années d'école. — Total des années que la personne a fréquenté une maison d'enseignement quelconque après le jardin d'enfance, telle que école élémentaire, école secondaire, collège ou université. Les études privées et la fréquentation à temps discontinu comptent pour le nombre d'années d'études régulières auxquelles elles correspondent.

Caractéristiques des logements, ménages et familles

Logement. — Un logement ou une unité de logement est une série distincte de pièces habitables qui a son entrée particulière de l'extérieur de la maison ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée ne doit pas passer par les pièces d'habitation d'une ou d'autres personnes.

Logement unique-maison seule. — Construction de caractère permanent contenant une unité de logement et complètement détachée de tous côtés de toute autre maison ou construction. Ce genre de logement est habituellement appelé maison seule.

Ménage. — Une personne ou un groupe de personnes occupant un logement constituent un "ménage". Toute personne est membre d'un ménage quelconque. Le nombre de ménages est donc égal à celui des logements occupés.

Famille. — Pour les besoins du recensement, une famille comprend l'époux ou l'épouse (avec ou sans enfants) ou un parent avec un ou des enfants non mariés vivant ensemble dans le même logement.

Enfants dans les familles. — Pour les besoins du recensement, le nombre d'enfants dans les familles se limite aux enfants non mariés de moins de 25 ans vivant à la maison.

Famille chambreuse. — Famille qui ne maintient pas son propre ménage et qui n'est pas apparentée au chef du ménage. Elle ne désigne donc pas, par exemple, les fils ou les filles mariés et leurs familles qui vivent dans le logement.

EXPLANATIONS OF CENSUS TERMS—Con.

Dwelling, household and family characteristics—Con.

Rents and mortgages.— Items relating to rents and mortgages apply to non-farm dwellings only.

Median rent.— The rent reported in the Census was for the month of May, 1951. The median rent is the middle value in the distribution from the lowest to the highest rents. For example, a median rent of \$38 implies that there are as many dwellings renting for less than \$38 as there are dwellings at a figure higher than \$38.

Exclusive use of facilities.— The members of a household are considered as having exclusive use of bath or toilet facilities if these facilities are not shared by members of any other household.

Year of occupancy.— This refers to the year in which the head of the household first occupied the dwelling in which he was living on June 1, 1951.

Characteristics of the labour force population

Labour force.— In the 1951 Census the labour force was defined as all persons 14 years of age and over, who, during the week ended June 2, 1951:

- (a) Worked for pay or profit or were employed in a no pay capacity in some family business;
- (b) Had jobs but because of sickness, temporary lay-off, holiday or industrial dispute, were not at work during the week, and
- (c) Were without jobs and were actively seeking work during the week.

The labour force figures in this report include all persons in the labour force as defined above except those seeking their first job during the week ended June 2, 1951.

Occupation group.— Persons in the labour force during the week ended June 2, 1951 were asked to state the occupation followed in that period. Those not working during that week reported the occupation when last employed. The occupation groups are comprised of individual classes based mainly on the nature of work performed or service rendered, and regardless of industry in which employed. For example, all machinists, whether employed in manufacturing industries or not, are classified under the "Manufacturing and Mechanical" group of occupations in the Census.

It should be noted that Manufacturing and Mechanical occupations include "Electric light and power production" and "Stationary enginemen", and that "Service" includes "Protective" and "Other" services but excludes "Professional" service. The "Labourers" classification includes labourers in all industries except agriculture, fishing and logging. Labourers in these groups are included under the classification "Primary".

Earnings of wage-earners.— By earnings in the Census is meant the amount of money received as salary, wages, commission or piece-rate payment, for the weeks worked as a wage or salary earner in the 12 months prior to June, 1951. Deductions from pay for income tax, unemployment insurance, bonds, medical plans, union dues, insurance plans or any other similar deduction are included in the amount of earnings received during the census year. Income from investment, unemployment insurance benefits, workmen's compensation, etc., and the money value of board and room are not included in the total earnings reported.

The "median" earnings shown in the table represents the middle value in the distribution from the lowest to the highest earnings reported in any census tract. While they are indicative of levels of earnings in the various tracts, it should be noted that the dependency of earnings on the weeks employed as a wage-earner is reflected in the median earnings. This is especially true in the case of female wage-earners, a greater proportion than of males being engaged in part-time employment.

EXPLICATION DES TERMES DU RECENSEMENT — fin

Caractéristiques des logements, ménages et familles — fin

Loyer et hypothèques.— Les postes relatifs au loyer et aux hypothèques n'ont trait qu'aux logements non agricoles.

Loyer médian.— Le loyer déclaré au recensement était celui du mois de mai 1951. Le loyer médian est la valeur centrale dans la répartition des loyers entre les plus bas et les plus hauts. Ainsi, un loyer médian de \$38 fait supposer qu'il y a autant de logements qui se louent à moins de \$38 qu'il y en a qui se louent pour plus.

Usage exclusif des commodités.— Les membres d'un ménage jouissent de l'usage exclusif de la baignoire ou des toilettes si cet usage n'est pas partagé par les membres d'un autre ménage.

Année d'occupation.— L'année où le chef du ménage est entré dans le logement qu'il habitait le 1^{er} juin 1951.

Caractéristiques de la population faisant partie de la main-d'œuvre

Main-d'œuvre.— Lors du recensement de 1951, la main-d'œuvre a été définie comme se composant de toutes les personnes âgées de 14 ans et plus qui, durant la semaine terminée le 2 juin 1951:

- a) Travaillaient pour un salaire ou un profit ou étaient employées sans rémunération dans quelque entreprise familiale;
- b) Avaient un emploi mais qui, pour cause de maladie, de congédiement temporaire, de vacances ou de différend ouvrier, n'étaient pas au travail durant cette semaine, et
- c) Étant sans emploi, avaient activement cherché du travail durant la semaine.

Les chiffres de la main-d'œuvre contenus dans le présent rapport comprennent toutes les personnes qui faisaient partie de la main-d'œuvre, telle qu'elle est définie ci-dessus, durant la semaine terminée le 2 juin 1951 sauf celles qui étaient en quête de leur premier emploi.

Groupe d'occupations.— Les personnes figurant à la main-d'œuvre durant la semaine terminée le 2 juin 1951 ont été priées de déclarer leur occupation durant cette période. Celles qui ne travaillaient pas au cours de cette semaine ont déclaré leur dernière occupation. Les groupes d'occupations sont composés de catégories différentes fondées principalement sur la nature du travail accompli ou du service rendu, sans tenir compte de l'industrie qui emploie les gens. Ainsi, tous les machinistes, employés ou non dans les industries manufacturières, sont classés dans le groupe d'occupations "Fabrication et mécanique" aux fins du recensement.

Remarquer que le groupe d'occupations "Fabrication et mécanique" comprend la production d'éclairage et d'énergie électriques et les "mécaniciens de machines fixes", et que "Service" comprend "Sécurité publique" et "Autres" services, mais ne comprend pas "Service professionnel". La catégorie des "manoeuvres" comprend les manoeuvres dans toutes les industries sauf l'agriculture, la pêche et l'abattage du bois. Les manoeuvres de ces groupes figurent à la rubrique "Industries primaires".

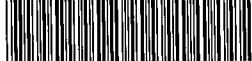
Gain des salariés.— Aux fins du recensement, le gain est la somme d'argent reçue en traitement, salaire, commission ou rémunération à la pièce durant les semaines où la personne a été employée à traitement ou à salaire au cours des 12 mois antérieurs au mois de juin 1951. Les déductions faites pour l'impôt sur le revenu, l'assurance-chômage, les obligations, l'assurance-maladie, les cotisations syndicales, les autres assurances ou toute autre déduction analogue sont comprises dans le montant du gain touché durant l'année de recensement. Le revenu provenant de placements, les prestations d'assurance-chômage, l'indemnisation des accidents du travail, etc. et l'équivalent en argent de la pension et de la chambre ne figurent pas dans le gain total déclaré.

Le gain "médian" indiqué au tableau représente la valeur centrale dans la répartition entre le gain le plus bas et le gain le plus élevé déclaré dans un secteur de recensement. Bien qu'il indique le niveau du gain dans les divers secteurs, il faut remarquer que le rapport entre le gain et les semaines où la personne a travaillé comme "salarié" se reflète dans le gain médian. Il en est particulièrement ainsi dans le cas des femmes salariées, parce qu'une plus grande proportion de celles-ci que chez les hommes ont des emplois à temps discontinu.





STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA



1010351662

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.

QUEEN'S PRINTER AND CONTROLLER OF STATIONERY—IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1953

6002-519